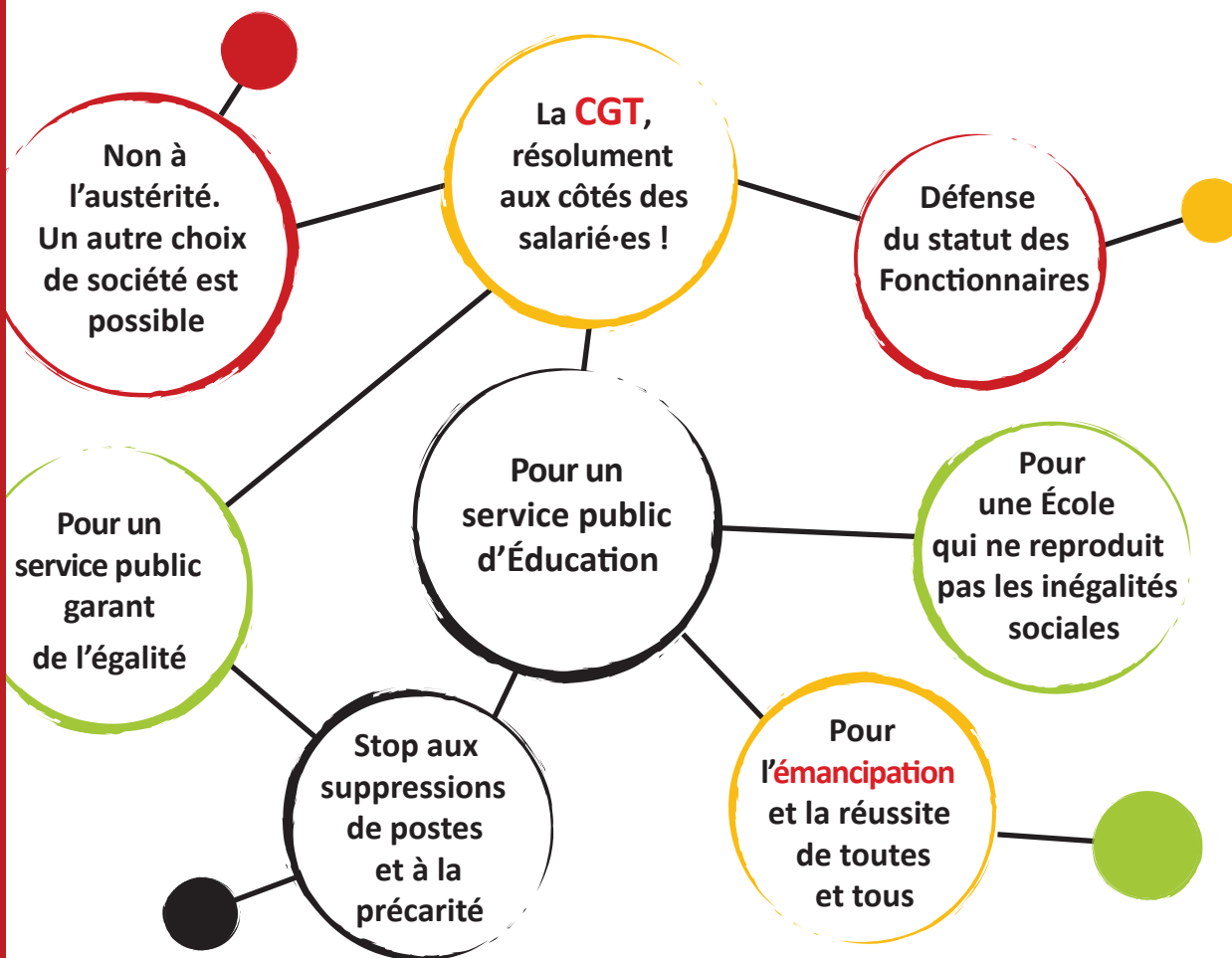


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,  
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE  
au 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE CGT



## AUGMENTER NOS SALAIRES !

- ▶ Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- ▶ augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ▶ abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

## AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- ▶ Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- ▶ des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- ▶ des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

## DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- ▶ Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- ▶ des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- ▶ reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

## GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- ▶ Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- ▶ lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- ▶ mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

# Contractuel·les Administratif·ves, de Santé et Sociaux Des droits à faire respecter ! Des droits nouveaux à gagner !

Les agent·es contractuel·les enseignant·es, PSYEN, CPE sont précaires mais pas sans droits. C'est pourquoi la CGT Educ'Action se bat avec les personnels pour faire valoir des droits collectifs et individuels.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance paritaire qui représente les personnels non-titulaires. Elle n'est consultée le plus souvent que sur les questions disciplinaires mais la CGT Educ'Action agit pour que ses compétences soient élargies.

## Ce que veut la CGT Educ'Action

### À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

La CGT Educ'Action exige qu'à travail égal, salaire égal. Dans l'immédiat, elle revendique :

- des grilles transparentes communes aux CDD et CDI ;
- un salaire plein dès le 1er mois et une prime de précarité de 10%.
- un rythme d'avancement automatique accéléré dès le début de carrière et déconnecté de l'évaluation ;
- la prise en compte de toutes les anciennetés, y compris hors Éducation nationale lors du reclassement ;

### UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Le nombre de non-titulaires est plus important qu'en 2013, avant le plan Sauvadet pourtant prévu pour résorber la précarité. En cause : des conditions d'éligibilité drastiques, des concours très sélectifs, une insuffisance de postes, l'amplification du recrutement de précaires sur des missions pérennes de services publics.  
**Pourtant, des solutions existent pour résorber la précarité !**

**Non au plan CAP 2022** qui veut supprimer des emplois publics et va précariser davantage les personnels.

### La CGT Educ'Action revendique :

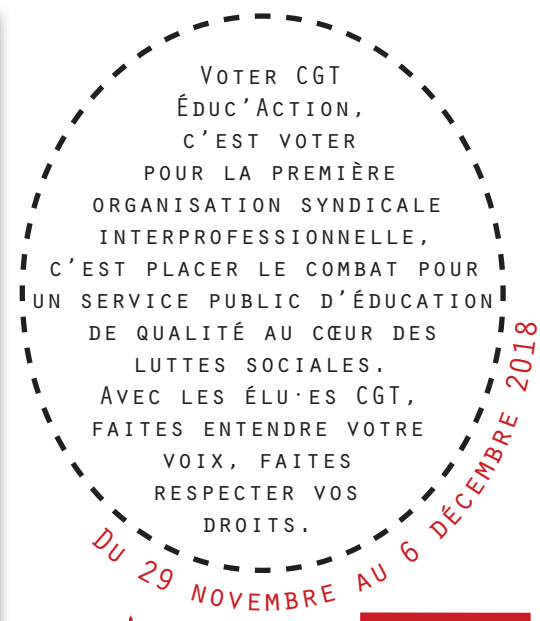
- la titularisation de toutes et tous, sans condition de concours ni de nationalité ; l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public ;
- dans l'immédiat, la garantie de réem-

- ploi des non-titulaires ;
- la création de postes nécessaires pour assurer nos missions et pallier les manques d'effectifs ;
- la cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires

### UNE GESTION DIGNE DES NON-TITULAIRES

Si pour les non-titulaires enseignant·es, un décret d'août 2016 a réaffirmé certains droits pour les non-titulaires, il a exclu les personnels ATSS. Dans l'immédiat, la CGT Educ'Action agit dans les académies pour garantir réemploi, affectations transparentes et respectueuses de la vie des personnels, renforcement des droits, des premiers salaires versés dès le début, des contrats de 12 mois ...  
**La CGT Educ'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations au niveau national pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation.**

- (sans rémunération au mérite) ;
- le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ;
- une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou·tes.



Vu, les candidat·es

C  
C  
P  
  
A  
T  
S  
S